



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 16 décembre 2020 à 19 h conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu, maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

202012-307

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De suspendre la séance du conseil à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

202012-312

1.2

À 19 h 40, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De reprendre la séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions ont été reçues des citoyens suivants :

- Madame Sylvie Parisé
 - Monsieur Yanick Larose
 - Monsieur Marc Raymond
 - Madame Marie-Josée Dubois
 - Monsieur Mathieu Lapierre Bourbeau
 - Madame Julie Peccia
-

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 202012-313

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Suspension de la séance
 - 1.2 Reprise de la séance
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2020
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2020 à 19 h
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ et reçus par un membre du Conseil
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
 - 5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Autoriser une dépense de 40 810 \$ plus taxes pour la construction d'un passage à niveau dans le cadre d'un développement de parc d'affaires sur les anciens terrains de Dow Chemical
 - 6.2 Demande d'installation d'une zone de débarcadère devant le dépanneur au 84, avenue Broadway
 - 6.3 Renouvellement de l'adhésion à la Table de développement social pour l'année 2021 en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe pour un montant de 7 500 \$

- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de scinder la zone H.13 en deux zones distinctes.
- 7.2 Adoption - règlement 58-2016-21 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entrepôt intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04
- 7.3 Adoption - règlement 77-2018-3 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances - afin de modifier la liste des cadres administratifs et les modalités relatives à une dépense urgente
- 7.4 Adoption - Règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - secteur des maisons de Vétéran
- 7.5 Adoption - Règlement 89-2021 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2021
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Achat de carburants pour l'année 2021
- 8.2 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc. pour l'année 2021
- 8.3 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2017-06 - Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal-Est - 88 727,78 \$ taxes incluses
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Nomination d'une technicienne à la paie et en comptabilité à la Direction des services administratifs et de l'informatique
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Aucun
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020 À 19 H

202012-314

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 2 décembre 2020 à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ ET REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

5.1

Le greffier dépose le Registre des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ et reçus par un membre du Conseil.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2020-12-09.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE, MONSIEUR ROBERT COUTU, DE LA CONSEILLÈRE, MADAME ANNE ST-LAURENT, ET DES CONSEILLERS, MESSIEURS MICHEL BÉLISLE, YAN MAJOR, CLAUDE MARCOUX ET JOHN JUDD.

5.3

Le greffier dépose séance tenante les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, de la conseillère, madame Anne St-Laurent, et des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Yan Major, Claude Marcoux et John Judd.

RAPPORT DES SERVICES

6.

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 40 810 \$ PLUS TAXES POUR LA CONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT DE PARC D'AFFAIRES SUR LES ANCIENS TERRAINS DE DOW CHEMICAL

202012-315

6.1

Considérant la nécessité d'aménager un nouveau passage à niveau afin de desservir un nouveau parc d'affaires au sud d'Henri-Bourassa sur les anciens terrains de Dow Chemical.

Considérant que le franchissement des voies du CN est indispensable à ce développement.

Considérant la nécessité de donner un mandat au CN pour une étude de faisabilité de géométrie ferroviaire.

Considérant que ce mandat est préalable à une phase de conception et de réalisation de plans pour ledit passage à niveau et des interventions sur les voies du CN afférentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 40 810 \$ plus taxes pour la construction d'un passage à niveau dans le cadre d'un développement de parc d'affaires sur les anciens terrains de Dow Chemical.

D'affecter au paiement de ce projet une somme suffisante à partir du surplus non autrement affecté (projets spéciaux).

D'autoriser le maire et le greffier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour l'étude de faisabilité de géométrie ferroviaire par un consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE DEVANT LE DÉPANNEUR AU 84, AVENUE BROADWAY

202012-316

6.2

Considérant que nous avons reçu une demande officielle de monsieur Ming Lang Chen, propriétaire du dépanneur sis au 84, avenue Broadway.

Considérant que sa demande a été analysée au comité de circulation du 16 novembre dernier et que le comité était en faveur de l'installation du débarcadère.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'aménager une zone de débarcadère devant le dépanneur au 84, avenue Broadway, aux conditions suivantes :

- L'équivalent de 3 cases de stationnement en face du commerce sera réservé soit pour la livraison, soit pour l'achat local 15 minutes entre 7h et 19h du lundi au vendredi,
- Une pancarte indiquera "Livraison ou débarcadère 15 MIN MAX - 7h à 19h", du lundi au vendredi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2021 EN GUISE DE SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE POUR UN MONTANT DE 7 500 \$

202012-317

6.3

Considérant la poursuite des 4 priorités retenues pour le plan de quartier 2018/2023, soient :

- l'intervention dans les zones de défavorisation,
- la rétention des familles,
- les transports collectifs,
- la santé globale de la population,
- la coordination des besoins communautaires pendant la pandémie.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder la somme de 7 500 \$ pour renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal-Est à la Table de développement social pour l'année 2021 en guise de soutien à la Corporation de développement communautaire de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE SCINDER LA ZONE H.13 EN DEUX ZONES DISTINCTES D'ENLEVER LES USAGES H2 ET H3 DE LA NOUVELLE ZONE AINSI CRÉÉE À L'EST DE L'AVENUE SAINTE-MARIE ET D'Y AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H4.

202012-318

7.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de scinder la zone H.13 en deux zones distinctes, d'enlever les usages H2 et H3 de la nouvelle zone ainsi créée à l'est de l'avenue Sainte-Marie et d'y ajouter la classe d'usage H4.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-21 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES CODES D'USAGES C308 « DÉPÔTS ET CENTRES DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE TRANSIT DE MARCHANDISES ET DE BIENS DIVERS » ET C309 « ENTREPÔTS POLYVALENTS DESTINÉS À LA LOCATION, AUTRES QU'À DES FINS DOMESTIQUES (ENTREPOSAGE INTÉRIEUR) » AINSI QUE « USAGE MULTIPLE » À LA ZONE I.04 ET AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ENTRE LES ZONES I.04 ET C.03 AFIN QUE LE LOT 1 250 952 SE TROUVE ENTIÈREMENT DANS LA ZONE I.04

202012-319

7.2

Le greffier informe l'assistance de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et du mode de paiement et remboursement du règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-21 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'ajouter les codes d'usages C308 « Dépôts et centres de distribution, de transport et de transit de marchandises et de biens divers » et C309 « Entrepôts polyvalents destinés à la location, autres qu'à des fins domestiques (entrepôt intérieur) » ainsi que « usage multiple » à la zone I.04 et afin de modifier les limites entre les zones I.04 et C.03 afin que le lot 1 250 952 se trouve entièrement dans la zone I.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES - AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS ET LES MODALITÉS RELATIVES À UNE DÉPENSE URGENTE

202012-320

7.3

Le greffier informe l'assistance de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et du mode de paiement et remboursement du règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018-3 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances - afin de modifier la liste des cadres administratifs et les modalités relatives à une dépense urgente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 88-2020 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - SECTEUR DES MAISONS DE VÉTÉRAN

202012-321

7.4

Le greffier informe l'assistance de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et du mode de paiement et remboursement du règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 88-2020 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - secteur des maisons de Vétéran.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 89-2021 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

202012-322

7.5

Le greffier informe l'assistance de l'objet, de la portée, du coût, du mode de financement et du mode de paiement et remboursement du règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 89-2021 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

ACHAT DE CARBURANTS POUR L'ANNÉE 2021

202012-323

8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe à un regroupement d'achats relatif à la fourniture de carburants (résolution 202008-199) pour la période du 4 janvier 2021 au 3 janvier 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune.

Considérant que les coûts pour l'achat de carburants pour l'année 2021 sont estimés à 63 000 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Énergie Valéro inc. (résolution CG20 0594).

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2021

202012-324

8.2

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances, Voilà, SyGED et AccèsCité Territoire.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc., et que la Loi sur les cités et villes (573.3 paragraphe 2) nous permet d'octroyer le contrat tel quel.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement de 42 333,80 \$ taxes incluses au fournisseur PG Solutions inc. pour l'entretien et le support des applications utilisées par la Ville pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2017-06 -
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CHEMISAGE SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - 88 727,78 \$ TAXES INCLUSES**

202012-325

8.3

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à AGI Environnement toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPST-2017-06 - Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

**NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE À LA PAIE ET EN COMPTABILITÉ À LA
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE**

202012-326

9.1

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer madame Julie Léveillé à titre de technicienne à la paie et en comptabilité, dont le groupe de traitement est la classe J, à la Direction des services administratifs et de l'informatique, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, rétroactivement au 7 décembre 2020.

D'autoriser le comblement du poste d'agent comptable à la Direction des services administratifs et de l'informatique laissé vacant à la suite de la promotion de cette employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil. S'il y a lieu les questions reçues des citoyens ont été traitées lors de la première période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202012-327

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier